

Date de révision 13-juin-2026

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 126704
Numéro du fiche de données de sécurité 126704
Nom du produit HEXYL CARBITOL SOLVENT

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119945815-28-XXXX
Nom de la substance 2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Numéro d'index 603-175-00-7
Numéro EC 203-988-3
Numéro CAS 112-59-4
Substance pure/mélange Substance
Formule CH₃CH₂CH₂CH₂CH₂CH₂O (CH₂CH₂O)₂ H
Masse molaire 190 g/mol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Formulation ou reconditionnement : Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.
Intermédiaire
Utilisation dans les produits chimiques de transformation
Agent nettoyant
Revêtements
Fluides fonctionnels
Utilisation dans la production de papier, de textile et de cuir.
produits routiers et de construction.
Utilisation en laboratoire
Utilisation industrielle
Utilisation par les consommateurs
Utilisation professionnelle
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4 - (H312)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)

Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Effets narcotiques.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H312 - Nocif par contact cutané

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL 112-59-4	> 95.0 %	01-211994 5815-28-XXXX	203-988-3	Acute Tox. 4 (H312) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H336)	-	-	-
2-HEXYLOXYETHANOL 112-25-4	< 2.0 %	Aucune donnée disponible	203-951-1 (603-178-00-3)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
2,2'-OXYBISETHANOL 111-46-6	< 1.0 %	01-211945785 7-21-XXXX	203-872-2 (603-140-00-6)	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL 112-59-4	3487	2001 - 2216	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-HEXYLOXYETHANOL 112-25-4	738	757	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2,2'-OXYBISETHANOL 111-46-6	1000	13300	> 4.6	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.
Cutané(e)	Nocif par contact cutané.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Les brûlures oculaires chimiques peuvent nécessiter une irrigation prolongée. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient.
--	--

Une violente génération de vapeur ou une éruption peut se produire lors de l'application d'un jet d'eau direct sur des liquides chauds.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Aldéhydes. Cétone. Acides organiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Les déversements de ces matières organiques sur les isolants fibreux chauds peuvent entraîner une baisse des températures d'auto-inflammation, pouvant éventuellement entraîner une combustion spontanée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.
Matériaux d'emballage	Matériau de récipient/équipement adapté. Acier Carbone. acier inoxydable. Phenolic lined steel drums. Matériau de récipient/équipement non adapté. Aluminium. cuivre. Fer galvanisé. Acier galvanisé.
Classe d'entreposage (TRGS 510)	Indéterminé(e)(s).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-HEXYLOXYETHANOL 112-25-4	-	9.3 mg/kg bw/day [4] [6] 18.5 mg/kg bw/day [4] [7]	18.4 mg/m ³ [4] [6]
2,2'-OXYBISETHANOL 111-46-6	-	43 mg/kg bw/day [4] [6]	44 mg/m ³ [4] [6] 60 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL 112-59-4	1.25 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-
2-HEXYLOXYETHANOL 112-25-4	0.24 mg/kg bw/day [4] [6] 0.49 mg/kg bw/day [4] [7]	9.25 mg/kg bw/day [4] [6] 9.25 mg/kg bw/day [4] [7]	2.9 mg/m ³ [4] [6]
2,2'-OXYBISETHANOL 111-46-6	-	-	12 mg/m ³ [4] [6] 12 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2-(2-HEXYLOXYETHOXY) ETHANOL 112-59-4	0.1952 mg/l	0.27 mg/l	0.01952 mg/l	-	-
2-HEXYLOXYETHANOL 112-25-4	0.14 mg/L	1.4 mg/L	0.014 mg/L	-	-
2,2'-OXYBISETHANOL 111-46-6	10 mg/L	10 mg/L	1 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2-(2-HEXYLOXYETHOXY) ETHANOL 112-59-4	0.898 mg/kg dry weight (d.w.)	0.0898 mg/kg dry weight (d.w.)	10 mg/L	0.0649 mg/kg dry weight (d.w.)	-
2-HEXYLOXYETHANOL 112-25-4	0.644 mg/kg sediment dw	0.0644 mg/kg sediment dw	75 mg/L	0.0467 mg/kg soil dw	-
2,2'-OXYBISETHANOL 111-46-6	20.9 mg/kg sediment dw	2.09 mg/kg sediment dw	199.5 mg/L	1.53 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN ISO 16321-1.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »).	> 0.35 mm	> 120 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Type de filtre recommandé :	Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type A.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Incolore	
Odeur	Légère	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	-34 °C	Extrapolations.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	259 °C	@ 760 mmHg. Extrapolations.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Extrapolations.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	13 % vol	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	0.7 % vol	
Point d'éclair	126 °C	Méthode en vase clos Pensky-Martens Closed Cup (PMCC). Extrapolations.
Température d'auto-inflammabilité	305 °C	Extrapolations.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	9.1 mm ² /s	@ 20 °C. Extrapolations.
Viscosité dynamique	8.5 mPa s	@ 20 °C. Extrapolations.
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau 14 g/l @ 20 °C	
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage	log Pow: 1.70	
Pression de vapeur	< 0.01 kPa	@ 20 °C. Extrapolations.
Densité relative	0.935	@ 20 °C / 20 °C. Extrapolations.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur	7	Extrapolations.
Caractéristiques des particules		non applicable. liquide.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	
9.2. Autres informations		
Masse molaire	190 g/mol	
Formule moléculaire	CH ₃ CH ₂ CH ₂ CH ₂ CH ₂ CH ₂ O (CH ₂ CH ₂ O) ₂ H	
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique		
non applicable		
Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.	
Liquides inflammables	Ne devrait pas être un liquide inflammable accumulant de l'électricité statique.	

Matières solides inflammables non applicable liquide
Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

Taux d'évaporation < 0.01 (n-butyl acetate=1) Extrapolations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne pas distiller à sec. Le produit peut s'oxyder à des températures élevées. La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes fermés.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Aldéhydes. Cétone. Acides organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Un contact prolongé peut provoquer une grave irritation cutanée accompagnée de rougeurs et d'inconfort locaux.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL	3487 mg/kg (Rat)	2001 - 2216 mg/kg (Rabbit)	-
2-HEXYLOXYETHANOL	= 738 mg/kg (Rat)	= 757 mg/kg (Rabbit)	> 0.787 mg/L (Rat) 6h
2,2'-OXYBISETHANOL	1000 mg/kg (Rat)	13300 mg/kg (Rabbit)	> 4.6 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Un contact prolongé peut provoquer une grave irritation cutanée accompagnée de rougeurs et d'inconfort locaux.

2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL (112-59-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Un contact prolongé peut provoquer une grave irritation cutanée accompagnée de rougeurs et d'inconfort locaux.

2-HEXYLOXYETHANOL (112-25-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves brûlures Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

2,2'-OXYBISETHANOL (111-46-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OECD 439	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	112 mg l	72 heures	Légèrement irritant pour la peau
Test de Draize	Lapin	Cutané(e)	500 mg	23 heures	Légèrement irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL (112-59-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	-------------------	---------------	--------------------	-----------

					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires
--	--	--	--	--	--

2-HEXYLOXYETHANOL (112-25-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires

2,2'-OXYBISETHANOL (111-46-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil	50 mg		non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL (112-59-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

2,2'-OXYBISETHANOL (111-46-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Test de Draize Test de maximisation sur le cobaye (GPMT)	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL (112-59-4)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Majoritairement négatif
	Données animales.	Majoritairement négatif

2-HEXYLOXYETHANOL (112-25-4)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

2,2'-OXYBISETHANOL (111-46-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	Test d'Ames	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les	Souris	Négatif

érythrocytes de mammifères		
----------------------------	--	--

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL (112-59-4)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

2-HEXYLOXYETHANOL (112-25-4)

Méthode	Espèce	Résultats
		Dans les études sur les animaux de laboratoire, des effets sur la reproduction n'ont été observés qu'à des doses produisant une toxicité significative pour les animaux parents.

2,2'-OXYBISETHANOL (111-46-6)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Lapin	NOAEL 1000 mg/kg

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL (112-59-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer somnolence ou vertiges Système nerveux central

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL (112-59-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

2-HEXYLOXYETHANOL (112-25-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données

					disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs supplémentaires. L'exposition répétée n'a pas produit de toxicité systémique lors de l'application sur la peau des lapins.
--	--	--	--	--	---

2,2'-OXYBISETHANOL (111-46-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez l'homme, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Tractus gastro-intestinal Chez l'humain, les symptômes peuvent inclure : Mal de tête. Antiémétique (vomissements et nausées) Inconfort gastro-intestinal Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Foie

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL (112-59-4)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Pimephales promelas	CL50	200 - 230 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 :	Daphnia magna	CL50	433 mg/L	48 heures	

Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.					
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	Daphnia magna	CE50	370 mg/L	48 heures	
	Bactéries	CE50	> 1000 mg/L	16 heures	

2-HEXYLOXYETHANOL (112-25-4)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Pimephales promelas	CL50	140 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate ou équivalent.	Daphnia magna	CE50	145 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Desmodesmus subspicatus	CEr50	147.128 mg/L	96 heures	

2,2'-OXYBISETHANOL (111-46-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
ou équivalent.	Pimephales promelas	CL50	75200 mg/L	96 heures	
Toxicité aiguë	Daphnia magna	CE50	> 10000 mg/L	48 heures	
Toxicité aiguë	Selenastrum capricornutum	CE50	6500 - 13000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	activated sludge	CE50	> 1000 mg/L	3 heures	
Toxicité chronique	Pimephales promelas	NOEC	15380 mg/L	7 jours	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	> 15000 mg/L	21 jours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL (112-59-4)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO ₂ (TG 301 B) ou équivalent.	20 jours	Biodégradation 100 %	Facilement biodégradable

2-HEXYLOXYETHANOL (112-25-4)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301E : Biodégradabilité facile : Essai de « screening » modifié de l'OCDE (TG 301 E) ou équivalent.	20 jours	Biodégradation 96.8 %	Facilement biodégradable

2,2'-OXYBISETHANOL (111-46-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	28 jours	Biodégradation 90 - 100%	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	28 jours	Biodégradation 82 - 98%	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

Facteur de bioconcentration (BCF) BCF < 100

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL	1.70
2-HEXYLOXYETHANOL	1.97
2,2'-OXYBISETHANOL	-1.98

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-HEXYLOXYETHANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
2,2'-OXYBISETHANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Ce produit, s'il est éliminé non utilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive 2008/98/CE, à condition qu'il remplisse les critères énumérés à l'annexe III de cette directive. Toute pratique d'élimination doit être conforme à toutes les lois nationales et provinciales, ainsi qu'aux arrêtés municipaux et locaux régissant les déchets dangereux. Pour les matériaux usagés, contaminés et résiduels, des évaluations complémentaires peuvent être requises.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

France**Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL 112-59-4	RG 84
2-HEXYLOXYETHANOL 112-25-4	RG 84
2,2'-OXYBISETHANOL 111-46-6	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Réglementation Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.
non applicable

Product restricted per REACH Annex XVII: 3, 75

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2-(2-HEXYLOXYETHOXY)ETHANOL - 112-59-4	3 75.	-
2-HEXYLOXYETHANOL - 112-25-4	75.	-
2,2'-OXYBISETHANOL - 111-46-6	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDSL

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H311 - Toxique par contact cutané
 H312 - Nocif par contact cutané
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
 Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
 + Sensibilisants
 Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Date de révision 13-juin-2026

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 100
Unités	kg/d

Type	Quantité annuelle par site
------	----------------------------

Valeur	<= 10
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	100
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Traitement des boues	Pas d'application des boues sur les sols

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Présuppose l'absence de produit libre dans le flux d'eaux usées ; une séparation huile/eau (par exemple via des séparateurs huile/eau, des récupérateurs d'huile, des flottateurs à air dissous) peut être nécessaire sous certaines circonstances
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de >= 87.427%
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Titre	Expositions générales (systèmes clos)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Titre	Expositions générales (systèmes clos)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Titre	Expositions générales (systèmes clos) Processus par lots
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Titre	Expositions générales (systèmes ouverts)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non
-------------------------	---

	spécialisées
Titre	Manuel(le)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Titre	Transferts de fûts/lots
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Titre	Remplissage des fûts et des petits emballages
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés

	Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Titre	Nettoyage et maintenance des équipements
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0314334 mg/l	0.003
Eau de mer	0.0003180 mg/l	0.016
Terrestre	0.0006356 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0036943 mg/kg d.w.	0.041

Eau douce	0.0031763 mg/l	0.016
Sédiments d'eau douce	0.0368956 mg/kg d.w.	0.041

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation comme intermédiaire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 30
Unités	kg/d

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 0.6

Unités	tonnes/an
--------	-----------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	20
------------------	----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Traitement des boues	Pas d'application des boues sur les sols

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Présuppose l'absence de produit libre dans le flux d'eaux usées ; une séparation huile/eau (par exemple via des séparateurs huile/eau, des récupérateurs d'huile, des flottateurs à air dissous) peut être nécessaire sous certaines circonstances
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique aérobie >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Titre	Expositions générales (systèmes clos)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Titre	Expositions générales (systèmes clos)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Titre	Expositions générales (systèmes clos) Processus par lots
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Titre	Expositions générales (systèmes ouverts)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Titre	Échantillonnage en cours de processus
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition

sécurité chimique selon REACH	Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Titre	Nettoyage et maintenance des équipements
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0188600 mg/l	0.002
Eau de mer	0.0001923 mg/l	0.010
Terrestre	0.0006308 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0022339 mg/kg d.w.	0.025
Eau douce	0.0019191 mg/l	0.010
Sédiments d'eau douce	0.0222924 mg/kg d.w.	0.025

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation dans les produits chimiques de transformation
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Secteurs d'utilisation	PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 30
Unités	kg/d

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 0.6
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	20
------------------	----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Traitement des boues	Pas d'application des boues sur les sols

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Présuppose l'absence de produit libre dans le flux d'eaux usées ; une séparation huile/eau (par exemple via des séparateurs huile/eau, des récupérateurs d'huile, des flottateurs à air dissous) peut être nécessaire sous certaines circonstances
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique aérobie $\geq 87.427\%$
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Titre	Expositions générales (systèmes clos)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Titre	Expositions générales (systèmes clos)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
-------------------------	--

Titre	Expositions générales (systèmes clos) Processus par lots
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Titre	Expositions générales (systèmes ouverts)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Titre	Transferts de vrac (systèmes clos)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Titre	Nettoyage et maintenance des équipements
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0188600 mg/l	0.002
Eau de mer	0.0001923 mg/l	0.010
Terrestre	0.0006308 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0022339 mg/kg d.w.	0.025
Eau douce	0.0019191 mg/l	0.010
Sédiments d'eau douce	0.0222924 mg/kg d.w.	0.025

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques	Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Agent nettoyant
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Catégories de produit	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 3750
Unités	kg/d

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 75
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	20
------------------	----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Traitement des boues	Pas d'application des boues sur les sols

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Présuppose l'absence de produit libre dans le flux d'eaux usées ; une séparation huile/eau (par exemple via des séparateurs huile/eau, des récupérateurs d'huile, des flottateurs à air dissous) peut être nécessaire sous certaines circonstances
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de $\geq 87.427\%$
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Titre	Transferts de vrac
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Titre	Transferts de vrac
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et

	entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Titre	Dégraissant
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Titre	nettoyage par nettoyeur haute pression
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
-------------------------	---

Titre	Manuel(le) Nettoyage de surfaces Non Pulvérisation
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Titre	Nettoyage et maintenance des équipements
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.

Terrestre 0.0649 mg/kg d.w.
 Impact sur le traitement des 10 mg/l
 eaux usées
 Déversement intermittent 0.27 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0235751 mg/l	0.002
Eau de mer	0.0002395 mg/l	0.012
Terrestre	0.0020485 mg/kg d.w.	0.032
Sédiments marins	0.0027816 mg/kg d.w.	0.031
Eau douce	0.0023906 mg/l	0.012
Sédiments d'eau douce	0.0277686 mg/kg d.w.	0.031

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Catégories de produit	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 100
Unités	kg/d

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 30
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	300
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Traitement des boues	Pas d'application des boues sur les sols

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Présuppose l'absence de produit libre dans le flux d'eaux usées ; une séparation huile/eau (par exemple via des séparateurs huile/eau, des récupérateurs d'huile, des flottateurs à air dissous) peut être nécessaire sous certaines circonstances
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique aérobie $\geq 87.427\%$
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Titre	Formation de pellicules
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Titre	Pulvérisation manuelle
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la

	pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Titre	Transferts de matières
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Titre	Transferts de matières
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de	20°C

processus ne dépassant pas	
Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Titre	Manuel(le) Application au rouleau, par étalement, en flux
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Titre	Nettoyage et maintenance des équipements
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle

	adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.1257337 mg/l	0.013
Eau de mer	0.0012609 mg/l	0.065
Terrestre	0.0023321 mg/kg d.w.	0.036
Sédiments marins	0.0146467 mg/kg d.w.	0.163
Eau douce	0.0126052 mg/l	0.065
Sédiments d'eau douce	0.1464196 mg/kg d.w.	0.163

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fluides fonctionnels
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Catégories de processus	PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie
Catégories de produit	PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 500
Unités	kg/d

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 10
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	20
------------------	----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
------	---

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Fraction d'efficacité d'élimination (externe ; usine de traitement des eaux usées)	>= 87.427%
Traitement des boues	Pas d'application des boues sur les sols

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Présuppose l'absence de produit libre dans le flux d'eaux usées ; une séparation huile/eau (par exemple via des séparateurs huile/eau, des récupérateurs d'huile, des flottateurs à air dissous) peut être nécessaire sous certaines circonstances
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique aérobie >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Stocker la substance en système fermé
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Stocker la substance en système fermé
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de	20°C

processus ne dépassant pas	
----------------------------	--

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ERC7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.6286683 mg/l	0.063
Eau de mer	0.0062897 mg/l	0.322
Terrestre	0.0062635 mg/kg d.w.	0.097
Sédiments marins	0.0730595 mg/kg d.w.	0.814
Eau douce	0.0628926 mg/l	0.322
Sédiments d'eau douce	0.7305480 mg/kg d.w.	0.814

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Produits de traitement du cuir
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus	PROC6 - Opérations de calandrages PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Catégories de produit	PC23 - Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 500
Unités	kg/d

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 10
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	20
------------------	----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
------	---

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Traitement des boues	Pas d'application des boues sur les sols

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Présuppose l'absence de produit libre dans le flux d'eaux usées ; une séparation huile/eau (par exemple via des séparateurs huile/eau, des récupérateurs d'huile, des flottateurs à air dissous) peut être nécessaire sous certaines circonstances
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique aérobie $\geq 87.427\%$
-----	---

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC6 - Opérations de calandrages
Titre	Température supérieure à l'ambiante
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	60°C

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Titre	nettoyage par nettoyeur haute pression
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Titre	Manuel(le) Nettoyage de surfaces
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Titre	Dégraissant
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation

protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.3143341 mg/l	0.031
Eau de mer	0.0031467 mg/l	0.161
Terrestre	0.0006308 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0365515 mg/kg d.w.	0.407
Eau douce	0.0314630 mg/l	0.161
Sédiments d'eau douce	0.3654678 mg/kg d.w.	0.407

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	produits routiers et de construction.
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus	PROC6 - Opérations de calandrages PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Catégories de produit	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 500
Unités	kg/d

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 10
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	20
------------------	----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m ³ /d
Traitement des boues	Pas d'application des boues sur les sols

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Présuppose l'absence de produit libre dans le flux d'eaux usées ; une séparation huile/eau (par exemple via des séparateurs huile/eau, des récupérateurs d'huile, des flottateurs à air dissous) peut être nécessaire sous certaines circonstances
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique aérobie >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC6 - Opérations de calandrages
Titre	Température supérieure à l'ambiante
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	60°C

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Titre	nettoyage par nettoyeur haute pression
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et

	que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C
Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Titre	Manuel(le) Nettoyage de surfaces
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 95%
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.3143341 mg/l	0.031
Eau de mer	0.0031467 mg/l	0.161
Terrestre	0.0006308 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0365515 mg/kg d.w.	0.407
Eau douce	0.0314630 mg/l	0.161
Sédiments d'eau douce	0.3654678 mg/kg d.w.	0.407

Dose dérivée sans effet (DNEL):
Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques
Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation en laboratoire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 250
Unités	kg/d

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 5
Unités	tonnes/an

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	20
------------------	----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Traitement des boues	Pas d'application des boues sur les sols

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Présuppose l'absence de produit libre dans le flux d'eaux usées ; une séparation huile/eau (par exemple via des séparateurs huile/eau, des récupérateurs d'huile, des flottateurs à air dissous) peut être nécessaire sous certaines circonstances
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Traitement biologique aérobie >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques au-delà du rapport sur la sécurité chimique selon REACH	Inspection et maintenance régulières des équipements et des machines Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.1571671 mg/l	0.016
Eau de mer	0.0015752 mg/l	0.081
Terrestre	0.0006308 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0182975 mg/kg d.w.	0.204
Eau douce	0.0157482 mg/l	0.081
Sédiments d'eau douce	0.1829277 mg/kg d.w.	0.204

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Catégories de produit	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
-------------------------	---

Titre	Application au rouleau, par étalement, en flux
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Titre	Pulvérisation manuelle
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Titre	Nettoyage et maintenance des équipements
Englobe les concentrations jusqu'à	100%

Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Vidanger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0000013 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.0000038 mg/l	< 0.01
Terrestre	0.0006310 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0000436 mg/kg d.w.	< 0.001
Eau douce	0.0000335 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0003891 mg/kg d.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Remarques

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines	Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.0999688 mg/cm ²	

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Fluides fonctionnels
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Catégories de produit	PC25 - Fluides pour le travail des métaux
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC20 - Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et
-------------------------	---

	industrielles dans des systèmes fermés
Titre	Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentées (systèmes clos)
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Titre	Nettoyage et maintenance des équipements
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Vidanger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC17 - Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des processus partiellement ouverts
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de	20°C

processus ne dépassant pas	
Catégories de processus	PROC18 - Graissage dans des conditions de haute énergie
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

- ERC9b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0000022 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.0000038 mg/l	< 0.01
Terrestre	0.0006312 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0000437 mg/kg d.w.	< 0.001
Eau douce	0.0000336 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0003901 mg/kg d.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Remarques

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute

sécurité

Catégories de processus	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines	Travailleur – cutanée, long terme – locale	0.0999688 mg/cm ²	

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Agent nettoyant
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de produit	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Titre	Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Titre	Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
---------------	-------------------------------	--

STP Stations d'épuration	0 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.0000037 mg/l	< 0.001
Terrestre	0.0006308 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0000435 mg/kg d.w.	< 0.001
Eau douce	0.0000334 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0003876 mg/kg d.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	produits routiers et de construction.
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Utiliser une protection oculaire adaptée
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle

Présume une température de processus ne dépassant pas	20°C
---	------

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0000013 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.0000038 mg/l	< 0.001
Terrestre	0.0006310 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0000436 mg/kg d.w.	< 0.001
Eau douce	0.0000335 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0003891 mg/kg d.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Produits de traitement du cuir
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés

l'évaluation de la santé	D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet

(PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0000013 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.0000038 mg/l	< 0.001
Terrestre	0.0006310 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0000436 mg/kg d.w.	< 0.001
Eau douce	0.0000335 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0003891 mg/kg d.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation en laboratoire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la

	pulvérisation Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés Utiliser une protection oculaire adaptée Efficacité d'au moins 90%
Remarques	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Présuppose une température de processus ne dépassant pas	20°C

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0000043 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.0000038 mg/l	< 0.001
Terrestre	0.0006316 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0000440 mg/kg d.w.	< 0.001
Eau douce	0.0000338 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0003926 mg/kg d.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques

Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Agent nettoyant
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de produit	PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Informations supplémentaires

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure/extérieure
---------------------------	-----------------------------------

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Catégories de produits [PC]	PC3 - Produits d'assainissement de l'air
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Catégories de produits [PC]	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Englobe les concentrations jusqu'à	50%

Quantités utilisées	<= 300 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 0.33 hr/event
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Catégories de produits [PC]	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Remarques	Non Pulvérisation
Quantités utilisées	<= 250 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 0.33 hr/event
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	857.5 cm ²

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0000016 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.0000038 mg/l	< 0.001
Terrestre	0.0006311 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0000436 mg/kg d.w.	< 0.001
Eau douce	0.0000335 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0003894 mg/kg d.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques

Remarques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle

EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Revêtements
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de produit	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9c - Peintures au doigt PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Catégories de produits [PC]	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Englobe les concentrations jusqu'à	30%
Remarques	Non Pulvérisation
Quantités utilisées	<= 390 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Englobe la zone de contact cutané	35.7 cm ²

jusqu'à	
Catégories de produits [PC]	PC9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Quantités utilisées	<= 300 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute opération d'une durée supérieure à 0.33 hr/event
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Catégories de produits [PC]	PC9c - Peintures au doigt
Englobe les concentrations jusqu'à	10%
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	475.0 cm ²
Catégories de produits [PC]	PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Quantités utilisées	<= 300 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	428.8 cm ²
Catégories de produits [PC]	PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Quantités utilisées	<= 135 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	857.5 cm ²

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0002593 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.0000063 mg/l	< 0.001

Terrestre	0.0006773 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0000736 mg/kg d.w.	< 0.001
Eau douce	0.0000593 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0006887 mg/kg d.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul

Le modèle Consexpo a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

Remarques

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Catégories de produit	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PC9c - Peintures au doigt	Consommateur – orale, long terme – systémique	0.28 mg/kg bw/d	0.224

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119945815-28-XXXX
Numéro CAS	112-59-4
CE n° (numéro d'index UE)	203-988-3
Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	produits routiers et de construction.
Type	Consommateurs
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Catégories de produit	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires
Secteurs d'utilisation	SU21 - Utilisations par des consommateurs

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Eau	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques >= 87.427%
-----	--

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Éliminer les bombes aérosols ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales
-------------	--

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Catégories de produits [PC]	PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité
Englobe les concentrations jusqu'à	30%
Remarques	Non Pulvérisation
Quantités utilisées	<= 390 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Englobe la zone de contact cutané	35.7 cm ²

jusqu'à	
---------	--

Catégories de produits [PC]	PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler
Englobe les concentrations jusqu'à	10%
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Catégories de produits [PC]	PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Quantités utilisées	<= 300 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	428.8 cm ²

Catégories de produits [PC]	PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Quantités utilisées	<= 135 g/événement
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures
Fréquence d'utilisation	Englobe l'utilisation jusqu'à 1 événements par jour Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à	857.5 cm ²

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	0.1952 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.898 mg/kg d.w.
Eau de mer	0.01952 mg/l
Sédiments marins	0.0898 mg/kg d.w.
Terrestre	0.0649 mg/kg d.w.
Impact sur le traitement des eaux usées	10 mg/l
Déversement intermittent	0.27 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Environnement	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
STP Stations d'épuration	0.0002593 mg/l	< 0.001
Eau de mer	0.0000063 mg/l	< 0.001
Terrestre	0.0006773 mg/kg d.w.	0.010
Sédiments marins	0.0000736 mg/kg d.w.	< 0.001
Eau douce	0.0000593 mg/l	< 0.001
Sédiments d'eau douce	0.0006887 mg/kg d.w.	< 0.001

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Consommateur – orale, long terme – systémique 1.25 mg/kg bw/d

Méthode de calcul Le modèle Consexpo a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

Remarques Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation en toute sécurité

Catégories de produit	Voie d'exposition	niveau d'exposition théorique	Rapport de caractérisation des risques (RCR)
PC9b - Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler	Consommateur – orale, long terme – systémique	0.073 mg/kg bw/d	0.058

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Modèle EUSES utilisé. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.